

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Articles R.123-3 à R.123-27 du code de l'environnement)

**UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE
AU SUJET DE L'INSTALLATION SUIVANTE :**

Société ABEV – Commune de Luçay-le-Mâle

- ◆ **OBJET :** Demande d'autorisation environnementale et demande de permis de construire présentées par la SAS ABEV relatives au projet de construction et d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Luçay-le-Mâle
- ◆ **PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET :** Monsieur RABIER Daniel - co-président – SAS ABEV (Alliance Berry Energies Vertes) – 23 rue de la résistance – 36600 VALENÇAY
- ◆ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION :** SAS ABEV – Le Grand Guignier – 36360 LUÇAY-LE-MÂLE
- ◆ **DURÉE DE L'ENQUÊTE :** LUNDI 15 NOVEMBRE 2021 À 9H00 AU VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021 À 17H00 INCLUS
- ◆ **LE DOSSIER** d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable est déposé en mairie de Luçay-le-Mâle (siège de l'enquête publique), et en mairies de Veuil, Langé et Vicq-sur-Nahon communes du département de l'Indre (incluses dans le rayon d'affichage) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur le registre ouvert a cet effet en mairie de Luçay-le-Mâle. Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par voie électronique en se connectant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2753> ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-2753@registre-dematerialise.fr

Un accès gratuit au dossier complet est mis à la disposition de toute personne qui souhaite le consulter en mairie de Luçay-le-Mâle, aux heures et jours d'ouverture de celle-ci.

Le dossier complet est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Indre :

<http://indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-autorisation-ICPE>

Le public pourra également obtenir des informations sur la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire et d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Luçay-le-Mâle, auprès de Monsieur RABIER Daniel, co-président – SAS ABEV (Alliance Berry Energies Vertes) – 23 rue de la résistance – 36600 VALENÇAY – Téléphone : 06.28.33.39.34, ou par courriel à l'adresse suivante : abevrabier.daniel@gmail.com

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Hubert JOUOT (président), M. Jacques POURAILLY et M. Jean-Marc DEMAY ont été désignés au sein de la commission d'enquête par le Tribunal administratif de Limoges. Un membre au moins de la commission d'enquête se tiendra à la disposition des intéressés, à la mairie de Luçay-le-Mâle aux jours et heures suivants :

- **lundi 15 novembre 2021 de 9h00 à 12h00**
- **samedi 27 novembre 2021 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 3 décembre 2021 de 14h00 à 17h00**
- **jeudi 9 décembre 2021 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 17 décembre 2021 de 14h à 17h00.**

Des observations pourront leur être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale, a la mairie de Luçay-le-Mâle ou par voie électronique a l'adresse susvisée, **au plus tard le vendredi 17 décembre 2021 à 17h00.**

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la décision finale de refus d'autorisation ou d'autorisation assortie de prescriptions et de permis de construire, a la mairie de Luçay-le-Mâle, à la Préfecture de l'Indre, Bureau de l'Environnement, à la Direction Départementale des Territoires et sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Indre.

À l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet de l'Indre prendra, soit des arrêtés de refus, soit un arrêté d'autorisation environnementale et un arrêté de permis de construire.